

JEU-CONCOURS

« Assistez au concert de Shakira avec Costa» (CL 463/2017)

SUJET PROMOTEUR

Costa Crociere SpA Piazza Piccapietra 48 – 16121- Gênes - Italie (ci-après le « Promoteur »).

SOCIÉTÉ DÉLÉGUÉE

Clipper S.r.l Via Caterina da Forli 32 20126 Milan - Italie (ci-après le « Délégué »).

TYPOLOGIE ET DÉNOMINATION

Jeu-concours avec tirage au sort dénommé « Assistez au concert de Shakira avec Costa» (ci-après le « Concours »).

TERRITOIRE CONCERNÉ

Le Concours se déroule sur l'ensemble du territoire national italien.

En particulier, le Concours se déroule à travers <http://bit.ly/Shakira-billets>, ci-après le « Site ») dont les serveurs de collecte et de gestion des données se trouvent en Italie, dans les locaux du Promoteur.

DURÉE

Le Concours se déroule du 24 octobre 2017 au 26 octobre 2017 (ci-après la « Durée »).

Le tirage au sort des prix aura lieu le 31 octobre 2017 au plus tard.

DESTINATAIRES

Le Concours s'adresse à tous les clients, pourvu qu'ils soient majeurs au moment de la participation et résidents dans les Pays suivants : Italie, France, Espagne, Portugal, Suisse et Autriche (ci-après les « Participants »).

Sont exclus de toute participation les salariés et collaborateurs du Promoteur, les salariés et collaborateurs des sociétés impliquées dans l'organisation du Concours, les agents de voyage et tous ceux qui ne correspondent pas à la définition de Participants.

PUBLICITÉ

Le concours sera promu sur le Site, où sera disponible le présent règlement complet.

Les réseaux sociaux seront utilisés exclusivement comme moyen technique de communication et de promotion. Toute demande, remarque ou plainte concernant le jeu-concours devra être adressée au Promoteur.

Le Promoteur se réserve éventuellement le droit de recourir à d'autres formes de publicité, dans le respect et conformément aux dispositions du décret présidentiel italien n°460/2001 en matière de jeux-concours. La publicité visant à promouvoir le jeu-concours devra être conforme au présent règlement.

MODALITÉS

Le Promoteur lance le Concours qui se déroulera selon les modalités indiquées ci-après et qui permettra à tous les Participants de prendre part au tirage au sort prévu.

En particulier, pour prendre part au tirage au sort prévu, il sera demandé aux Participants, et ce pendant toute la Durée, de se connecter au Site dans la section spécialement créée pour le Concours, afin de visionner un spot publicitaire.

La connexion au Site pourra se faire notamment par le biais de bannières publicitaires ou de courriels qui redirigeront les Participants vers la page d'inscription.

Les procédures d'inscription pourront également se dérouler sur les canaux numériques de bord.

En regardant la vidéo, l'utilisateur devra trouver un code à l'aide d'indices.

Par la suite, les Participants devront accéder à la page d'inscription pour transmettre leur participation et prendre part au tirage au sort. En particulier, il sera demandé au Participant de remplir le formulaire d'inscription en renseignant tous les champs obligatoires, de répondre aux questions et de saisir le code visualisé dans le spot promotionnel.

Une seule inscription par Participant sera retenue aux fins du Concours et le Promoteur se réserve le droit de vérifier que cette règle est bien respectée : en cas de participations multiples attribuables à un seul et même Participant, ce dernier sera disqualifié et ne pourra prendre part au tirage au sort, qu'il ait fourni une réponse correcte ou pas.

À chaque adresse mail ne pourra correspondre qu'un seul et même Participant et chaque Participant ne pourra s'inscrire qu'avec une seule adresse mail.

Aucune participation sous un faux nom, sous une fausse identité ou sous toute autre forme visant à multiplier les participations ne sera prise en compte (à cet égard, le Promoteur se réserve le droit de demander à tout moment une copie de la pièce d'identité pour vérifier l'exactitude des coordonnées personnelles et l'identité des Participants, en entreprenant toutes les mesures jugées opportunes dans le cas de transgression de cette règle).

Par ailleurs, le Participant devra accepter les conditions générales du Site et autoriser le traitement de ses données personnelles, en choisissant de donner son autorisation ou non pour des activités de marketing, et déclarer avoir lu, compris et accepté le présent Règlement.

La participation devra ensuite être transmise en cliquant sur le bouton prévu à cet effet sur le Site.

La date limite pour s'inscrire et fournir les bonnes réponses aux questions posées est le 26 octobre 2017, à 23h59min59sec : toute participation parvenue après ce délai sera exclue du Concours, même si les réponses fournies sont correctes.

Le logiciel de gestion du Site enregistrera toutes les participations parvenues et mémorisera les identifiants et adresses mail correspondants, ainsi que les réponses et la date/heure de leur transmission : seuls les Participants ayant fourni la bonne réponse pourront prendre part au tirage au sort.

TIRAGE AU SORT

Le tirage au sort prévu sera effectué au plus tard le 31 octobre 2017 à Milan, dans les locaux du Délégué ou autre lieu à définir, en la présence d'un Notaire ou d'un Fonctionnaire de la Chambre de Commerce locale. Le Promoteur fournira 6 listes différentes (une pour chaque Groupe de participants en fonction du Pays de résidence) sur support papier et/ou électronique. Chaque liste contiendra les noms des personnes ayant droit de prendre part au tirage au sort. Pour chaque liste, 1 gagnant et 4 suppléants seront tirés au sort, soit un total de 6 gagnants et 24 suppléants. Il est précisé que ce n'est qu'au cas où une ou plusieurs listes ne contiendraient pas un nombre suffisant de participants que les éventuels prix restants seront tirés au sort parmi tous les Participants, indépendamment de leur Pays de résidence. Dans tous les cas, il ne pourra être attribué qu'un seul prix par personne. La Société Promotrice se chargera de vérifier le respect des conditions de participation. En particulier, elle vérifiera que le gagnant a bien respecté le règlement, sous peine d'être disqualifié en faveur d'un suppléant.

NOTIFICATION DE GAIN

Les gagnants seront personnellement informés par courriel dans les jours suivant le tirage au sort.

Il sera alors demandé aux gagnants d'envoyer, dans un délai de 48 heures à compter de la notification de gain, leurs coordonnées complètes (nom, prénom, adresse complète, date de naissance et numéro de téléphone). Il pourra également leur être demandé d'envoyer une copie de leur pièce d'identité. Dans ce cas, le gagnant se verra indiquer l'adresse à laquelle envoyer la documentation requise, ainsi que la date limite d'envoi.

Le prix ne sera définitivement reconnu qu'après vérification de la régularité du document envoyé, conformément aux dispositions prévues par le présent règlement, et de la correspondance entre les coordonnées personnelles utilisées lors de l'inscription et les coordonnées personnelles mentionnées sur la pièce d'identité éventuellement demandée.

En cas de confirmation, les gagnants recevront toutes les informations nécessaires pour recevoir leur prix et en bénéficier.

À défaut de réponse de la part des gagnants avant la date limite indiquée sur la notification de gain, le premier suppléant figurant sur la liste de réserve sera contacté.

Le Promoteur ne pourra être tenu responsable vis-à-vis du Gagnant dans les cas suivants :

- sa boîte courriel est pleine ;
- l'adresse mail indiquée au moment de l'inscription est erronée ou incomplète ;
- l'ordinateur hôte n'envoie pas de réponse après l'envoi du courriel de notification de gain ;
- sa boîte de courrier électronique est déshabillée ;
- l'adresse mail indiquée au moment de l'inscription figure sur une liste noire ;

PRIX (6 prix au total)

Chaque gagnant se verra remettre 4 billets pour l'un des concerts de la tournée El Dorado de la chanteuse Shakira organisés dans les villes européennes suivantes :

- pour l'Italie : à Milan, le 3 décembre 2017
- pour l'Autriche : à Munich, le 30 novembre 2017
- pour la Suisse : à Zurich, le 1er décembre 2017

- pour la France : à Paris le 11 novembre 2017
- pour l'Espagne : à Madrid, le 19 novembre 2017
- pour le Portugal : à Lisbonne, le 22 novembre 2017

Le prix est nominatif, non cessible ni modifiable.

Le prix n'est pas convertible en espèces et le gagnant ne pourra demander la possibilité de recevoir un autre prix, que ce soit avec ou sans l'ajout d'une somme d'argent supplémentaire.

Ce n'est qu'au cas où le prix ne serait plus disponible pour des raisons indépendantes de la volonté du Promoteur qu'il sera remplacé par un prix de valeur équivalente.

La valeur indicative du prix est de **€ 162,50** (valeur indicative à la date de rédaction du présent règlement).

Le prix pourra être reçu par courriel (ticket électronique) à l'adresse mail indiquée, ou retiré sur présentation d'une pièce d'identité au box office du lieu de la manifestation le jour du concert.

VALEUR DES PRIX

La valeur totale des prix est de **€ 3 900,00 TTC**.

Le Promoteur se porte garant de cette somme vis-à-vis du Ministère du Développement Économique conformément au Décret du Président de la République italienne n° 430/2001.

RENONCIATION À DEMANDE DE COMPENSATION

Le Promoteur déclare renoncer à son droit de compensation de la retenue à la source en faveur des gagnants conformément à l'article 30 du Décret présidentiel italien n° 600/73.

OBLIGATIONS

Le présent Règlement est publié sur le Site <http://bit.ly/Shakira-billets>.

Les prix seront mis à disposition dans les 180 jours à compter de la date du tirage au sort.

Toutes les opérations seront effectuées conformément à la législation italienne en vigueur.

Au cas où les le prix ne pourrait être attribué ni réclamé par les gagnants ou les suppléants, le Promoteur s'engage à donner à des œuvres caritatives des biens/produits ou services d'un montant équivalent.

Le Promoteur ne pourra être retenu responsable des difficultés d'accès, empêchements, dysfonctionnements ou problèmes techniques sur l'ordinateur, la ligne téléphonique, les câbles, l'électronique, le logiciel et le matériel informatique, la transmission, la connexion Internet, l'antivirus, l'anti-spam, le pare-feu, ou des erreurs d'acheminement ou de toute autre cause échappant à son contrôle.

L'association qui bénéficierait éventuellement des prix est : Make-A-Wish® Italia Onlus Piazza San Matteo 15/9 – 16123 Gênes - Italie C.F. 95090980103 – organisation d'utilité sociale à but non lucratif.

Les données personnelles fournies au moment de la participation seront traitées conformément au Décret législatif italien n° 196/2003.

En participant au Concours, les Participants acceptent implicitement la publication de leurs données sur les moyens de communication que le Promoteur jugera opportuns.

En s'inscrivant, les Participants acceptent sans réserve le présent règlement.